

Ville de Narbonne

Objet :

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID : 011-211102629-20250212-20250077P-AR

webdelib

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE
EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉE
À L'ANGLE DES RUES FABEROT, ARMAND CARREL ET
VIGNES BÂTIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
NARBONNE

Arrêté Permanent

Le Maire de la Ville de NARBONNE,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des relations du public avec l'administration,
VU les articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière
régissant les enquêtes relatives au déclassement,
VU les articles L. 134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 134-30 du code des relations
entre le public et l'administration,
VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le projet de déclassement du domaine public communal d'une emprise de 61 m² située à l'angle des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à Narbonne sera soumis à une enquête publique du lundi 10 mars 2025 à 8h30 au lundi 24 mars 2025 à 17h30, soit une durée de 15 jours, dans les formes prescrites par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

ARTICLE 2 : Le Maire de NARBONNE est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

ARTICLE 3 : Monsieur Joël GRANDPERRIN, Cadre Enedis en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : L'avis au public d'ouverture de l'enquête sera publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête puis dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché :

- à l'Hôtel de Ville,
- Aux services techniques municipaux situés 10 quai Dillon à Narbonne,
- Sur le site concerné.

Cet avis sera également apparent sur le site internet de la commune soit « mairie-narbonne.fr ».

ARTICLE 5 : Le dossier d'enquête relatif au projet sera déposé pendant toute la durée de l'enquête aux Services Techniques Municipaux, 10 Quai Dillon à Narbonne afin que le public en prenne connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consigner ses appréciations et observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition avec le dossier relatif au projet.

Ce registre établi sur feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Des observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de NARBONNE, chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats :

- par courrier à l'adresse suivante : Ville de Narbonne – Direction de l'Urbanisme – A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – CS 80823 – 11785 NARBONNE CEDEX
- par courriel à l'adresse suivante : EnquetePublique@mairie-narbonne.fr

3 - MAR. 2025

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID : 011-211102629-20250212-20250077P-AR

webdelib

ARTICLE 6 : Pendant l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition des habitants pour recueillir leurs observations lors de deux permanences aux Services Techniques Municipaux, 10 Grande Rue de Narbonne :

- le lundi 10 mars 2025 de 8h30 à 12h00,
- le lundi 24 mars 2025 de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier à M. le Maire de Narbonne. Il y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête, ses conclusions motivées, en précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT en l'Hôtel de Ville de Narbonne
le 12 février 2025

Signé

M. Bertrand MALQUIER
Maire de Narbonne - Président du Grand Narbonne

1Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

3 - MAR. 2025



VILLE DE NARBONNE

AVIS AU PUBLIC

La population est informée que par arrêté n° 20250077P en date du 12/02/2025, le Maire de la Ville de NARBONNE a ordonné une enquête publique relative au déclassement d'une emprise issue du domaine public communal située à l'angle des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties sur le territoire de la Commune de NARBONNE.

Elle aura lieu :

du Lundi 10/03/2025 à 8h30
au Lundi 24/03/2025 à 17h30

L'arrêté précité, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux Services Techniques municipaux, 10 quai Dillon à NARBONNE afin que chacun puisse en prendre connaissance les jours ouvrables aux heures d'ouverture (du lundi au jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 ; le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h00). Le dossier d'enquête publique sera également accessible depuis le site internet de la Ville de Narbonne : www.narbonne.fr, sous la rubrique « Participation citoyenne – Enquête publique ».

M. Joël GRANDPERRIN a été désigné comme Commissaire Enquêteur et se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques municipaux, 10 quai Dillon à NARBONNE :

Lundi 10/03/2025 de 8h30 à 12h00,
Lundi 24/03/2025 de 13h30 à 17h30.

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

3 - MAR. 2025

RENAUD Mathilde

De: RENAUD Mathilde
Envoyé: mercredi 12 mars 2025 13:46
À: REY Magalie
Cc: DEVINS Marine
Objet: TR: Carrefour rue Faberot, rue des Vignes bâties

Bonjour,

Nous recevons ci-dessous une première remarque dans le cadre de l'enquête publique concernant le déclassement/travaux rue Faberot, rue des Vignes bâties - SERON.

Le Commissaire enquêteur va nous demander d'apporter une réponse aux différentes remarques, du coup je t'envoie la remarque en amont pour commencer à préparer la réponse. Aurais-tu des éléments ?

Cordialement,


Mathilde RENAUD
Direction de
l'Urbanisme
Contrôleur Police de
l'Urbanisme
Adjointe Foncier
Ville de Narbonne
Tél : 04 68 90 26 42
Poste interne : 9988
m.renaud@mairie-
narbonne.fr



De : RENAUD Mathilde
Envoyé : mardi 11 mars 2025 18:08
À : 'joel grandperrin' <jgp6011@gmail.com>
Cc : DEVINS Marine <M.DEVINS@mairie-narbonne.fr>
Objet : TR: Carrefour rue Faberot, rue des Vignes bâties

Bonsoir,
Je vous fait suivre un retour concernant l'enquête publique en cours.
Cordialement,


Mathilde RENAUD
Direction de
l'Urbanisme
Contrôleur Police de
l'Urbanisme
Adjointe Foncier
Ville de Narbonne
Tél : 04 68 90 26 42
Poste interne : 9988
m.renaud@mairie-
narbonne.fr



De : Geneviève POUSSY-HURIEZ <mailto:g.poussyhuriez@gmail.com>
Envoyé : mardi 11 mars 2025 18:04
À : EnquetePublique <EnquetePublique@mairie-narbonne.fr>
Objet : Carrefour rue Faberot, rue des Vignes bâties

J'habite rue Faberot n°5, immeuble qui fait angle avec la rue Peclot.

Il me paraît inconvenant de céder un emplacement public à des fins personnelles.(détection d'animaux, possibilité de tags...)

Je suis totalement contre ce projet de déclassement.

De plus, cet espace permet aux véhicules de s'approcher au plus près des containers poubelles.

C'est la porte ouverte à d'autres demandes aussi incongrues.

La rue Faberot a été matérialisée en place de stationnement.

Le tracé ne nous permet pas d'accéder à l'entrée de nos garages sans faire de multiples manœuvres, surtout avec des véhicules à gros gabarit.

Il serait bon d'y remédier.

Cordialement.

G.Poussy-Huriez.



Rechercher dans les messages



Nouveau message



Poste interne : 9968

Boîte de réception

Messages suivis

En attente

Messages envoyés

Brouillons

4

Plus

Libellés

Archives

De : Gisèle BEAUMONT
Envoyé : dimanche 16 mars 2025 16:58
À : EnquetePublique <EnquetePublique@mairie-narbonne.fr>
Objet : Vente d'une parcelle du domaine public

Bonjour, je me permets de vous dire mon étonnement en apprenant les raisons pour lesquelles est vendue la parcelle du domaine et des vignes bâties].

Des tags : jamais. Des incivilités : oui, est ce en vendant "un trottoir " Qu'elles vont être résolues? Des déjections canines : oui mais Si tout le monde veut acheter une parcelle de trottoir [vu le prix du mètre carré TRES TRÈS intéressant] à ce rythme là nous n'en Je tiens à dire que la mise en place de sens unique est une bonne chose. L'étroitesse et surtout le sens (si j'avais pu, j'aurais choi obligent à faire beaucoup de manœuvres et parfois si les véhicules empiètent sur le marquage au sol, on ne peut pas rentrer dans Mme Gisèle Beaumont,

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Pensez environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire

Merci pour votre réponse

Merci pour ces informations

MEDCI BEAUMONT

RENAUD Mathilde

De: RENAUD Mathilde
Envoyé: vendredi 21 mars 2025 08:42
À: 'joel grandperrin'
Cc: REY Magalie; DEVINS Marine
Objet: TR: enquête publique angle rues Faberot Armand Carrel et Vignes Bâties

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le retour d'un riverain,

Cordialement,



De : Jean Philippe Lochet [mailto:jplochet@hotmail.com]
Envoyé : jeudi 20 mars 2025 23:58
À : EnquetePublique <EnquetePublique@mairie-narbonne.fr>
Objet : enquête publique angle rues Faberot Armand Carrel et Vignes Bâties

Madame Monsieur

Ayant eu connaissance d'un projet de transformation du carrefour à l'intersection des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties, et étant moi-même résident rue Faberot, je me sens tout à fait concerné par cette enquête, dont le sujet me semble parfaitement inopportun.... En effet, je circule bien entendu très régulièrement dans ce secteur et je me trouve très étonné de l'argumentaire pour justifier cet aménagement. Un carrefour avec une vue dégagée assure une bien meilleure visibilité, pour les usagers, qu'ils soient piétons (nombreux passages de lycéens, proximité de l'école Suzanne Buisson et enfin le complexe sportif Calixte Camelle), cyclistes ou automobilistes. La transformation telle que présentée dans la documentation resserre considérablement l'espace visuel et ainsi nuit à la sécurité de l'endroit. Je me permets d'ajouter que la signalisation est suffisamment claire pour lever toute confusion quant à la circulation des flux, et du stationnement...

D'après le visuel proposé par M. SERON et Mme JEAN, il semble difficile d'imaginer un espace poubelles et 3 places de stationnement, places précieuses étant donné l'étroitesse de la rue Faberot n'autorisant le stationnement que d'un seul côté dans le secteur concerné, et impliquant une signalisation claire sur des zones de stationnement interdit afin de permettre aux résidents de sortir leur voiture du garage. La motivation de la demande de Mr Seron et de Mme Jean est elle aussi pour le moins contestable. N'est ce pas le propre (...) de l'habitat urbain qu'une habitation soit implantée en limite de voirie (j' imagine que ce sujet a été évoqué lors de la demande de permis de construire), plus ou moins soumise à l'incivilité de propriétaires de chiens, ou de taggers. De plus, le déplacement de la porte d'entrée de la rue Faberot ne

dégagera pas une place de stationnement, puisque de l'autre côté de la rue il y a un garage, qui interdit donc un stationnement sur les 2 cotés. On peut facilement imaginer les conséquences d'une telle décision créant un précédent qui inviterait une partie certainement conséquente de la population narbonnaise à demander de modifier la voirie afin d'en réduire la nuisance, ou dans une moindre proportion de déplacer les espaces poubelles dans le même but.... Non, ce déclassement, s'il sert un intérêt particulier, va tout à fait à l'encontre de l'intérêt général, de la sécurité et ne me semble pas pertinent.

Respectueuses Salutations

Jean Philippe Lochet



joel grandperrin

TR: Modification du carrefour à l'intersection des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes bâties.

1 message

RENAUD Mathilde

À : joel grandperrin

18 mars 2025 à 17:49

Bonsoir,

Je vous fait suivre un retour concernant l'enquête publique en cours.

Cordialement,



Mathilde
RENAUD
Direction de
l'Urbanisme
Contrôleur Police
de l'Urbanisme



De : Alain Devevey [mailto:alain.devevey@narbonne.fr]

Envoyé : mardi 18 mars 2025 17:41

À : EnquetePublique <EnquetePublique@mairie-narbonne.fr>

Objet : Modification du carrefour à l'intersection des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes bâties.

Carrefour à l'intersection des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes bâties.

L'espace public doit rester au maximum dédié au public. Il est compréhensible de protéger la façade de la maison. Mais il n'est pas nécessaire d'attribuer au privé 61 m2.

Sur votre schéma de principe d'aménagement, les poubelles sont sur le trottoir. Elles vont gêner fortement la mobilité des piétons et seraient d'une inesthétique absolue.

En outre sur le visuel du projet 3D fourni par M. SERON et Mme JEAN , les poubelles n'apparaissent pas, ce qui embellit fortement le projet. En ce qui concerne le portail, il débouche sur le passage piétons et au niveau sécurité une sortie véhicule dans un carrefour rétréci est à bannir.

Pour ma part je suis contre ce projet. Je suis pour éventuellement privatiser une bande large de 1m, 1,5m afin de protéger la façade et rendre l'espace public restant aux piétons, intégrer des espaces de verdure et surtout dissimuler les poubelles.

Autre solution reprendre la réfection de la façade à la charge de la commune en arborant un trompe-l'œil. Utiliser l'espace public en végétalisant au maximum avec des arbres.

Cordialement.

Alain Devevey

[REDACTED]

11100 Narbonne

 Pensez environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire



Denis Lemanceau

11 100 NARBONNE

Narbonne le 18 mars 2025

Monsieur le commissaire enquêteur
Ville de Narbonne
Direction de l'Urbanisme
CS 80823
11 785 NARBONNE CEDEX

Objet : Dossier d'enquête publique préalable au déclassement
d'une emprise issue du domaine public communal située
à l'angle des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à NARBONNE.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par le présent courrier je vous fais part de mes observations sur le dossier d'enquête publique cité en objet.

Dans l'argumentaire du dossier il est écrit (page 3) que la commune de Narbonne projette de réaménager 3 carrefours pour notamment : *« rendre ces espaces plus accessibles et fonctionnels pour tous les usagers, à faciliter le passage des piétons et des voitures tout en améliorant la sécurité routière. Le projet prévoit également de désimperméabiliser une partie des surfaces existantes en vue de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et d'augmenter les surfaces d'espaces verts afin d'améliorer l'harmonie du paysage urbain. »*

Je constate que pour les deux premiers carrefours cités (entre la rue Péclet et l'avenue Elie Sermet et entre la rue Lakanal et la route d'Armissan) il n'y a aucun espace vert de réalisé. Ce sont des aménagements purement routiers.

Concernant le carrefour entre la rue Faberot, la rue Armand Carrel et la rue des Vignes Bâties, il est dessiné sur le plan (page 6) 3 petites tâches vertes qui ne signifient pas grand-chose et ressemblent plus à des espaces résiduels pour mettre quelques plantes.

Mais malheureusement ce n'est pas le sujet le plus préoccupant et je me permets d'attirer votre attention sur la très mauvaise fonctionnalité pour les piétons et surtout pour les voitures ainsi qu'une dégradation sérieuse de la sécurité routière.

En effet, toujours sur ce même plan au niveau du nouveau carrefour avec la rue Faberot maintenant en sens unique et avec un stop, la rue des Vignes bâties à double sens en direction du centre-ville (à l'est) et un sens unique direction route d'Armissan (à l'ouest) avec en face rue Armand Carrel qui est à double sens. L'ensemble des mouvements possibles des voitures sur ces rues font que le carrefour deviendra accidentogène. De plus, comme l'indique le visuel du

projet page 7, il est prévu l'entrée et la sortie des 2 véhicules du propriétaire de la parcelle AL 140 au niveau du passage piéton et du stop de la rue Faberot. On peut sérieusement se demander comment une voiture voulant sortir de la rue Faberot pourra le faire en toute sécurité étant donné toutes ces nouvelles contraintes de circulation des voitures avec le déplacement des piétons leur accès au passage piéton au droit d'une sortie de garage le long des containers de collecte des OM. Je vous joins en annexe un schéma de ces mouvements qui ne sont vraiment pas crédibles et dangereux.

Concernant l'argumentaire, objet de la procédure de déclassement (page 7). Je suis propriétaire de la parcelle voisine AL 619 depuis le 31 octobre 2013 avec aussi des murs implantés en limite du domaine public (rien de plus normal en ville) et je certifie que je n'ai jamais vu de tags en plus de dix ans. De plus, je ne vois pas pourquoi la réalisation de ce projet supprimerait en quoi que ce soit l'impossibilité d'avoir des tags sur les murs. Concernant les déjections canines, rien de plus que l'incivilité classique des propriétaires de chiens dans ce quartier. La collecte des ordures ménagères est nécessaire dans toutes les villes, ce n'est pas une nuisance, mais une contrainte de service public liée au bon fonctionnement d'une ville. De plus, le déplacement des containers se réaliserait au niveau du carrefour de la rue Faberot et le bruit de ce travail de ce service public sera toujours audible par le propriétaire de la parcelle AL 140.

Toujours page 7, ce projet consisterait :

- à édifier un mur de clôture séparant leur maison d'habitation du domaine public afin de protéger leur propriété des diverses nuisances,

Cet argument n'est pas crédible, puisqu'un nouveau mur de clôture ne supprimera pas des « diverses » nuisances dont les principales sont celles d'un service public. Il s'agit plutôt d'éléments de confort pour un particulier.

- à créer du stationnement. Pour ce faire, ils déplaceront le portail existant rue Faberot afin de créer un nouvel accès donnant sur le carrefour et d'aménager les places de stationnement sur leur propriété,

Je tiens à signaler que cette propriété n'a plus de portail rue Faberot qui a été supprimé au moment des travaux réalisés en 2019. A ma connaissance, dans la Déclaration Préalable de mai 2019 (DP 011 262 19 NO228 il était dessiné une place de parking (2,5 X 5 mètre) à l'intérieur de cette propriété avec accès depuis la rue Faberot. Cette place de stationnement n'a jamais été réalisée, par contre un barbecue a été réalisé en lieu et place en maintenant fermé le mur. Ce besoin de stationnement aurait dû être réalisé au moment des travaux en 2019.

- à édifier une dépendance d'environ 20 m² contenant une buanderie et une chambre d'amis et ce, dans le respect des réglementations en vigueur. Une autorisation d'urbanisme devra être déposée en ce sens.

Il s'agit bien d'une réalisation à titre individuel, pour un intérêt particulier qui n'a aucun lien avec un intérêt général quelconque et ceci sur un domaine public qui appartient à tous les narbonnais et plus particulièrement aux riverains usagés de cet espace.

Toutes les « diverses » nuisances citées, existaient au moment de l'acquisition de la maison. Elles étaient donc connues, c'était une acquisition en 2019 en connaissance de cause par le propriétaire.

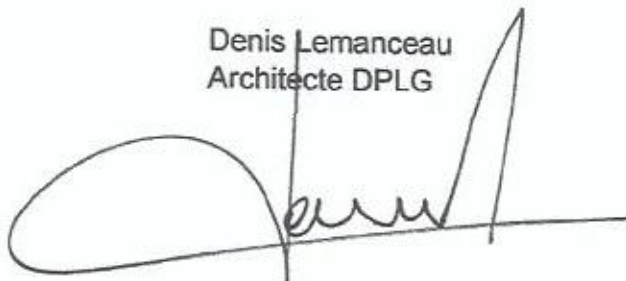
Concernant la transaction financière, je ne peux que m'étonner du prix de 60 euros du m² pour du terrain constructible en centre-ville de Narbonne. A dire de notaire, ce prix devrait se situer au minimum entre 200 et 250 euros du m².

Le fait que les acquéreurs prennent à charge l'ensemble des frais liés à cette transaction ainsi que leur propre branchement GRDF, n'a rien d'exceptionnel, c'est même la norme pour ce type de vente. Par contre, il n'est pas estimé le coût du déplacement de la grille du réseau pluvial qui sera au frais de la collectivité. La nature exacte de ces travaux n'étant pas décrite, il est difficile de l'estimer ce qui sera à la charge de tous les narbonnais. Cette information aurait dû figurer dans ce dossier.

En qualité de propriétaire narbonnais et de fonctionnaire d'une collectivité territoriale, je me permets de formuler ces remarques sur cette enquête publique afin que soit respectée l'équité entre tous les différents riverains et tous les narbonnais.

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre avis, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Lemanceau
Architecte DPLG

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by several loops and a long horizontal stroke at the end.

Annexe : Un schéma des mouvements de circulation

Le réaménagement de ce carrefour permettra de revaloriser la voirie existante, d'y intégrer des éléments de verdure et des aménagements favorisant une meilleure fluidité des déplacements. Un emplacement dédié aux ordures ménagères et trois places de stationnements seront matérialisées sur cette emprise (cf. schéma de principe ci-dessous).

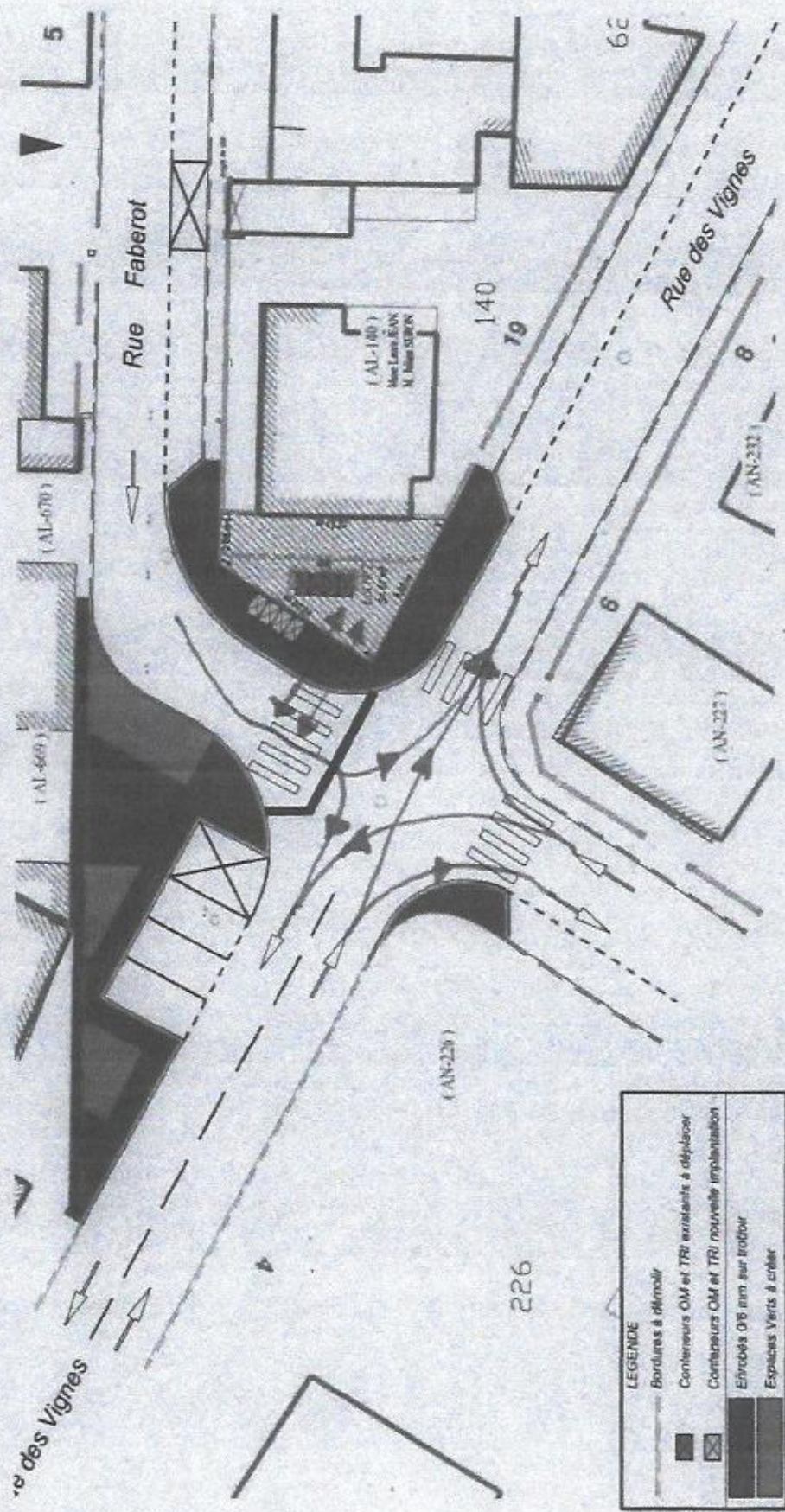
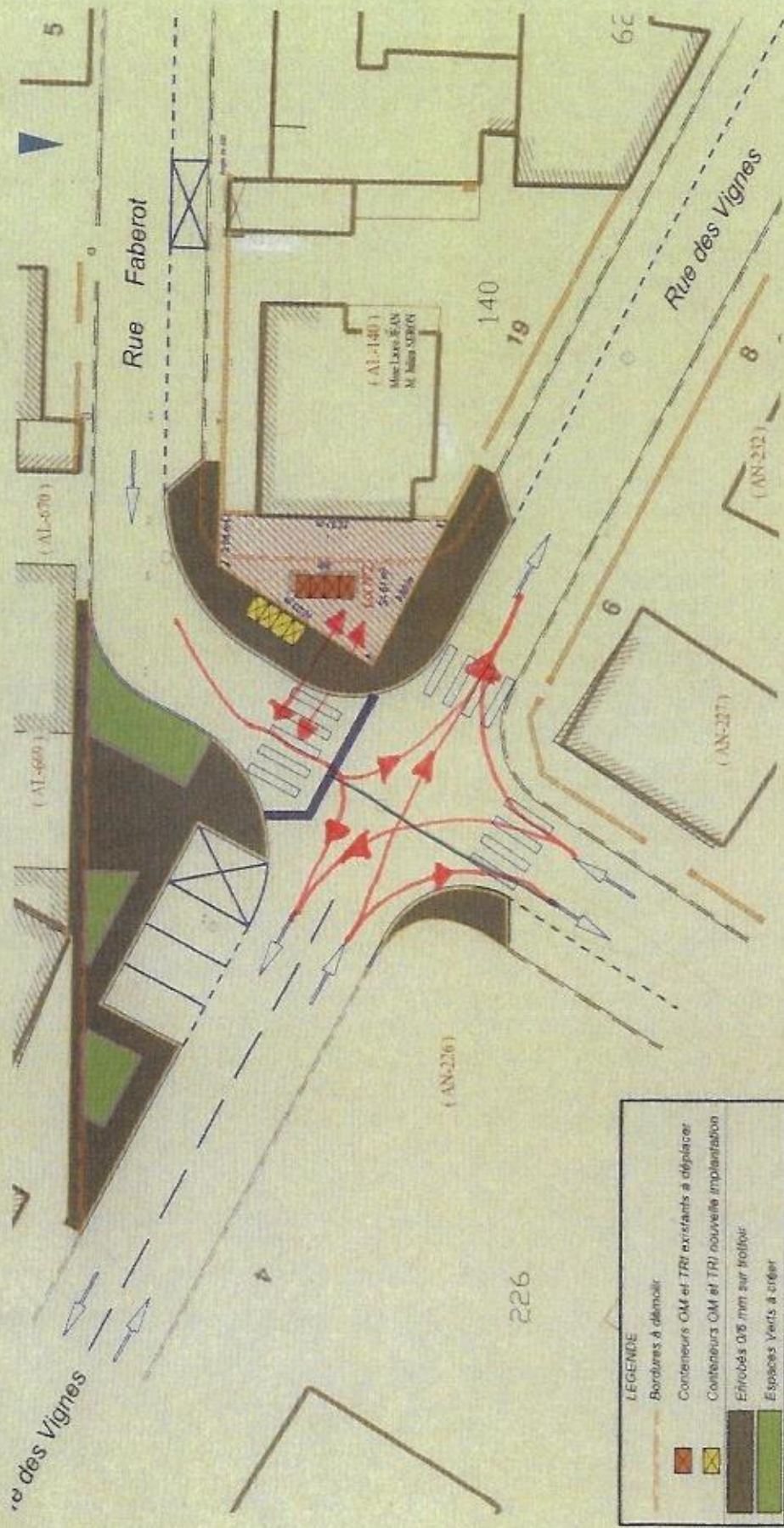


Schéma de principe - Aménagement du carrefour

*Carrefour avec les monuments de
véhicules ne permettant pas de sortir
de rue Faberot en sécurité.*

Le réaménagement de ce carrefour permettra de revaloriser la voirie existante, d'y intégrer des éléments de verdure et des aménagements favorisant une meilleure fluidité des déplacements. Un emplacement dédié aux ordures ménagères et trois places de stationnements seront matérialisées sur cette emprise (cf. schéma de principe ci-dessous).



LEGENDE

	Bordures à densifier
	Conteneurs OM et TRI existants à déplacer
	Conteneurs OM et TRI nouvelle implantation
	Etréobés 0,15 m/m sur trottoir
	Espaces Verts à créer

Schéma de principe – Aménagement du carrefour

Carrefour avec les mouvements de véhicules ne permettant pas de sortir de rue Faberot en sécurité.

RENAUD Mathilde

À: 'joel grandperrin'
Objet: TR: Cession domaine public à Narbonne

Monsieur,
Un courriel à votre attention,
Cordialement,



De : Laurent Claude [mailto:laurent.claude11@gmail.com]
Envoyé : lundi 24 mars 2025 16:06
À : EnquetePublique <EnquetePublique@mairie-narbonne.fr>
Objet : Cession domaine public à Narbonne

Bonjour Monsieur le commissaire Enquêteur.

J'ai pris connaissance du dossier d'enquête publique et je n'ai plus compris quelle était la question posée. L'enquête publique porte sur le déclassement d'une emprise du domaine public à l'angle des rues des Vignes bâties et Faberot pourtant, on nous parle de tout un projet de modification de sens de circulation et de végétalisation.

Ce projet a l'air très bien pour la circulation et planter des arbres est toujours une intention louable. Mais si le sujet est le déclassement de l'emprise j'ai le sentiment que le dossier cherche à tromper le public. Or, si il est louable de consulter les habitants sur les sens de circulation ou sur la disposition des places de parking ce n'est pas l'objet de l'enquête.

Il me semble que sur la forme, un avis défavorable s'impose car, peut-être, des citoyens moins attentif se sont laissés tromper car ils n'ont pas été bien informés.

Sur le fond, le demandeur veut éloigner des poubelles. Il propose une image de son projet sans poubelles. Où vont elles aller? Si c'est sur le trottoir comme le propose le plan c'est un obstacle pour les piétons Si un autre endroit est choisi, un autre habitant en pâtira. Dans les deux cas je suis défavorable en l'état du dossier au déplacement des poubelles.

Ensuite, il semble que la norme dans le quartier soit des angles de rues arrondis. Là le plan propose un angle droit, sans doute plus pratique pour faire un garage mais moins pratique pour les piétons. Je suis défavorable à un angle droit.

Enfin, le prix fixé est incroyablement bas pour du terrain constructible à Narbonne. Le dossier promet que les frais seront à la charge du demandeur. Pourquoi n'y a t il pas le projet de convention à ce propos entre la ville et le demandeur, nous pourrions alors savoir si la liste des frais est exhaustive.

Même si je trouve le projet de modification des sens de circulation et de végétalisation positif, Je me permets donc de vous faire part, monsieur le commissaire enquêteur de mon avis défavorable sur le fond et sur la forme.

Claude LAURENT

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le lundi 10 mars 2025 à

8 heures 30 /

Observations de M⁽¹⁾

à la Haie 2025.

Accès à la Rue de Vigne Batte par B Bd 1830
- Problème de 2 Artie et garage donnant sur la Vigne
Batte à l'angle du Bd.

1^{er} garage 9 Bd de 1830 -

2^e garage - 24 Rue de Vigne Batte -

il est dangereux des Arties des Garages, car le Véhicule
Coupe le Virage. dans l'Angle près du Tro Troir gauche
Nous souhaitons un Aménagement pour éviter de Couper
le Virage et de protéger les Arties de Voitures.

M. Beyer.

M. Bonnot

[Signature]

[Signature]

Mr Joël GRANDPERRIN
Commissaire Enquêteur

RENAUD Mathilde

De: Olivier Tricoire [mailto:oltricoire@gmx.fr]
Envoyé: lundi 24 mars 2025 16:24
À: EnquetePublique
Objet: Déclassement paecelle près du stade Callixte Camelle

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique sur le déclassement du domaine public communal d'une emprise de 61 m² située à l'angle des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à Narbonne ,

j'ai été surpris par la confusion qui en découle. Alors que l'enquête porte officiellement sur le déclassement d'une emprise du domaine public de 61 m², le dossier semble avant tout détailler un projet de modification du sens de circulation et de végétalisation. Ces éléments, bien que louables en soi, ne constituent pourtant pas l'objet principal de l'enquête, ce qui me donne l'impression que l'information est biaisée et pourrait induire le public en erreur.

Sur la forme, ce manque de clarté me semble problématique. Tous les citoyens risquent de ne pas saisir la véritable portée de l'enquête et pourraient se prononcer sur un projet d'aménagement sans mesurer les implications du déclassement de l'emprise publique.

Sur le fond, plusieurs points méritent d'être soulevés :

- **Le déplacement des poubelles** : Le dossier omet de préciser où celles-ci seront relocalisées. Si elles sont placées sur le trottoir, cela constituera une gêne pour les piétons. Si elles sont déplacées ailleurs, un autre riverain en subira les conséquences. En l'absence d'une solution satisfaisante et clairement définie, je suis opposé à cette modification.
- **La configuration de l'angle de rue** : Alors que l'usage dans le quartier privilégie des angles arrondis, le projet prévoit ici un angle droit, probablement dans l'intérêt d'un aménagement privé (garage). Cependant, cette configuration serait moins pratique pour les piétons. Je m'y oppose donc.
- **Le prix du terrain** : Il est étonnamment bas pour une parcelle constructible à Narbonne.

En résumé, si je reconnais les aspects positifs du projet concernant la circulation et la végétalisation, les lacunes et imprécisions du dossier me conduisent à exprimer un avis défavorable, tant sur la forme que sur le fond.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier Tricoire

10, Boulevard 1830

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Mathilde RENAUD, Attaché Territorial, Contrôleur de Police de l'Urbanisme et Adjointe Foncier, commissionnée par arrêté municipal du 21 septembre 2020 et assermentée à cet effet par le Tribunal d'Instance de Narbonne le 6 janvier 2021, certifie avoir constaté l’affichage, sur les panneaux de l’Hôtel de Ville et des Services Techniques Municipaux prévus à cet effet et sur une barrière située à l’angle des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à NARBONNE, visible depuis la voie publique, de :

L’AVIS AU PUBLIC informant la population de l’ouverture d’une enquête publique relative au déclassement d’une emprise issue du domaine public communal située à l’angle des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties sur le territoire de la Commune de NARBONNE qui aura lieu du Lundi 10/03/2025 à 8h30 au Lundi 24/03/2025 à 17h30.

Cet avis a été affiché à compter du vendredi 21 février 2025 et pendant toute la durée de l’enquête, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Fait à NARBONNE, le 22/04/2025

Mathilde RENAUD
Contrôleur de Police de l'Urbanisme – Adjointe Foncier



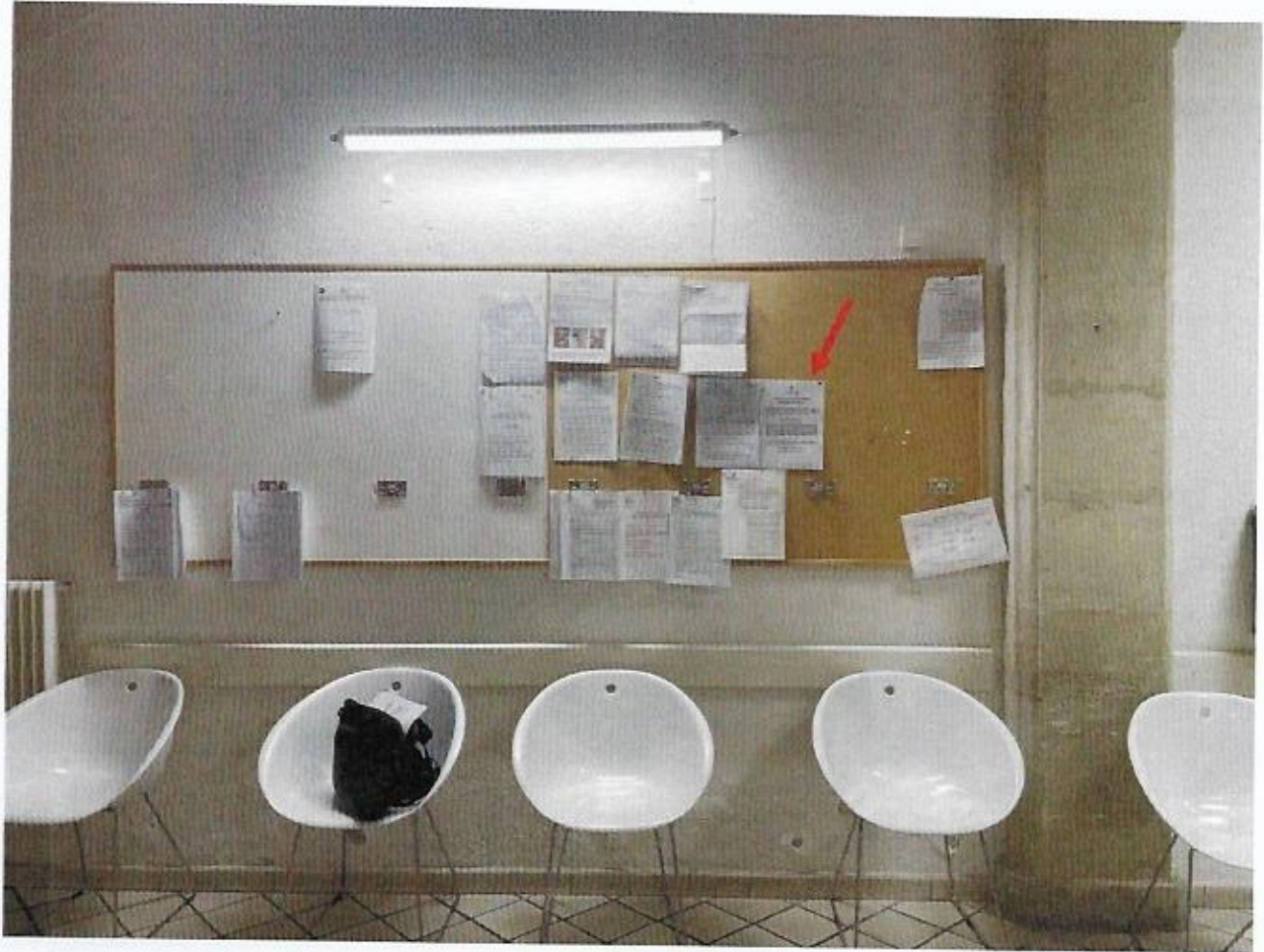
PJ :

- Photos du 21/02/2025
- Photos du 10/03/2025
- Photos du 24/03/2025

1. Hotel de Ville



2. Services Techniques Municipaux



3. Sur site, à l'angle des rues rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à NARBONNE



1. Hotel de Ville



2. Services Techniques Municipaux



PJ 2 : Photos du 10/03/2025

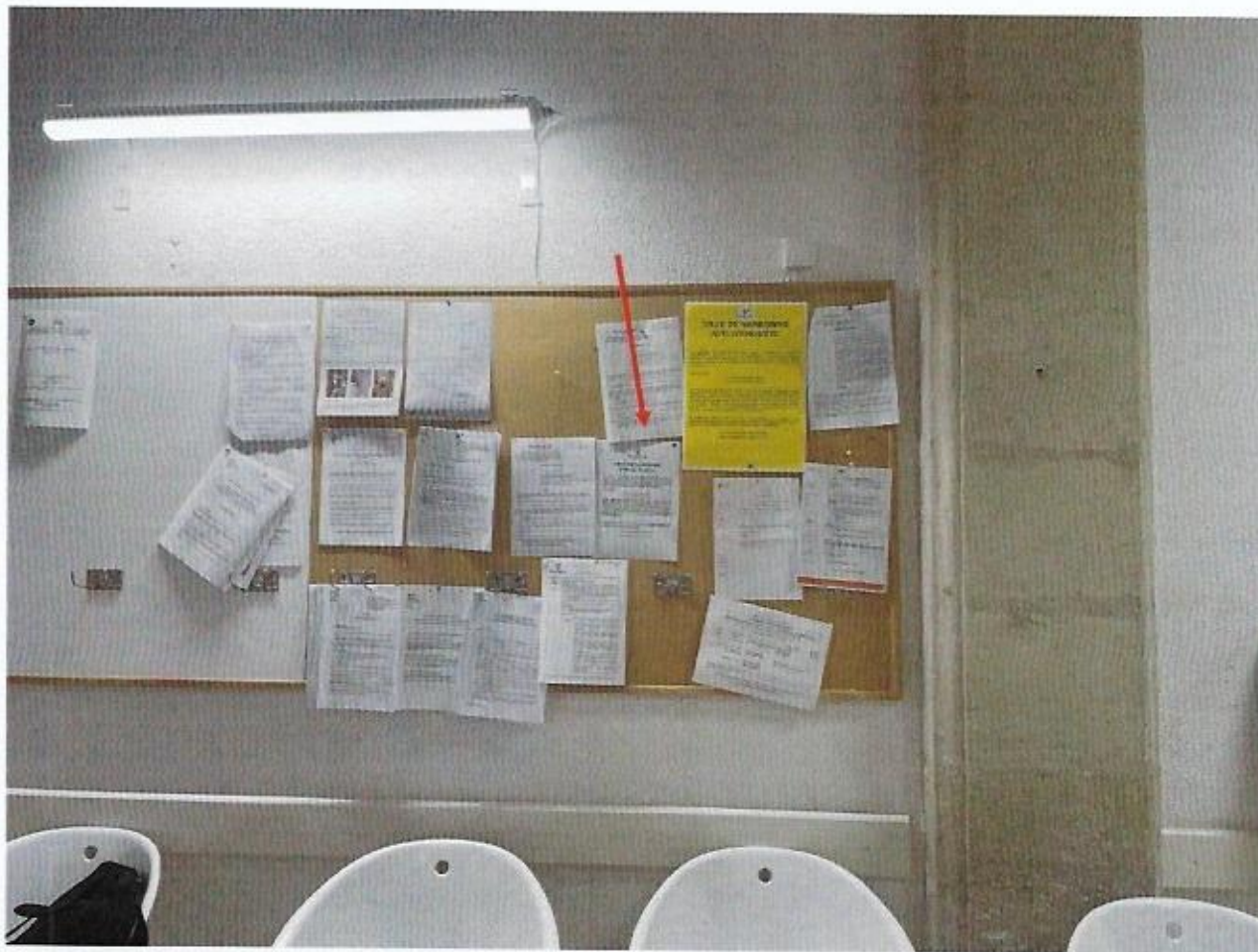
3. Sur site, à l'angle des rues rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à NARBONNE



1. Hotel de Ville



2. Services Techniques Municipaux



3. Sur site, à l'angle des rues rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties à NARBONNE



Stationnement et circulation, ce qui change près du stade Calixte Camelle

VIE DE QUARTIER

Afin de répondre aux attentes des habitants, la mairie envisage des changements de sens de circulation et en matière de stationnement dans les rues Pédet, Faberot et des Vignes Bâties. Avant tout aménagement, une enquête publique est lancée depuis ce lundi 10 mars 2025 et durant deux semaines.



Le carrefour entre les rues Vignes Bâties, Faberot et Carrel est source de confusion.

« Rendre l'espace public plus accessible et sécuriser pour tous les usagers », mais aussi « faciliter le passage des piétons et des voitures tout en améliorant la sécurité routière » telle est l'ambition de la mairie dans le secteur du stade Calixte Camelle. Il faut dire que le carrefour à l'intersection des rues Faberot, Armand Carrel et Vignes Bâties est source de confusion pour les piétons comme les automobilistes. Une situation d'autant plus problématique que l'école maternelle Buisson est située à proximité. Outre l'aspect sécuritaire routier, la configuration du carrefour semble favoriser le stationnement anarchique.

Les habitants ont-ils été consultés ?

En matière de circulation et de stationnement, la Ville a organisé une consultation des riverains au printemps dernier. Résumée, « conformément aux souhaits de la majorité des participants », plusieurs sens uniques sont instaurés.

À savoir un sens unique de circulation allant de la rue Pédet (départ du boulevard L. Bès) vers la rue Laloual. Un tronçon de la rue Faberot (entre les rues Pédet et Armand Carrel) est lui aussi placé en sens unique. Ainsi que la rue des Vignes Bâties, depuis la rue Armand Carrel vers la rue Pédet. L'occasion également de « révaloriser la voirie existante, d'y intégrer des éléments de verdure... Un emplacement dédié aux ornières ménagères et trois places de stationnement seront matérialisées », approuvé par les élus.

Dans la rue Pédet, stationnement,

un double sens cyclable est instauré, ainsi que des bandes de stationnement pour créer un effet de ralentissement. Les conteneurs poubelles disparaissent des trottoirs et sont déplacés dans la continuité de la bande de stationnement, tandis que de nouveaux passages piétons font leur apparition.

D'autres carrefours à réaménager

La mairie projette de réaménager d'autres carrefours dans ce secteur : entre la rue Pédet et l'avenue Sémot, et entre la rue Laloual et la route d'Armissat. « Le projet prévoit de dédier une partie des surfaces existantes pour favoriser l'installation des zones de piétons et d'améliorer les conditions de passage des usagers », précise la mairie.

Enquête publique

Là où se tiennent aujourd'hui des conteneurs poubelles à l'angle de la rue des Vignes Bâties et la rue Faberot, des riverains dont l'habitation est construite en limite de voirie pourraient enfin aménager un muret de clôture pour se protéger d'incivilités (tags et déjections canines). L'emplacement des bacs à ordures en restancho sera maintenu au même croisement. Pour permettre ce nouvel aménagement, la mairie doit déclarer 11 m² de domaine public communal et une enquête publique s'impose pour donner la parole aux habitants.

A savoir que cette enquête a débuté ce lundi 10 mars et qu'elle se déroulera durant deux semaines jusqu'au mardi 24 mars inclus.